

Pour votre projet export, pensez au Volontariat international en entreprise (VIE) avec Business France !

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 01/12/2016 - [Import / export](#)

Vous souhaitez augmenter votre chiffre d'affaires ? Pensez international. Avec le Volontariat international en entreprise (VIE), un dispositif animé par Business France, soutenez vos démarches de développement à l'international. Il vous permet, à des conditions avantageuses, de confier à un jeune diplômé de moins de 28 ans une mission professionnelle à l'étranger.

Le VIE en bref

Créé en 2000, le VIE a pour objectif d'encourager les entreprises françaises à se développer à l'international. Animé par **Business France**, ce dispositif vous permet d'affecter un volontaire sur une mission d'ordre commercial, technique, scientifique etc... Le volontaire doit être un jeune, homme ou femme, de moins de 28 ans.

Lire aussi : [Bien débuter à l'export : les solutions de Business France](#)

Un dispositif animé et suivi par Business France

Même si vous choisissez vous-même les missions que vous confiez au volontaire, et que vous pilotez son activité opérationnelle, Business France s'occupe de toute la gestion administrative et juridique du dossier : versement des indemnités, protection sociale, aspects contractuels...

Le lien contractuel est ainsi passé entre Business France et le volontaire, qui est placé sous la tutelle administrative de la mission économique de l'ambassade du pays dans lequel il se trouve.

Lire aussi : [Import-export : estimez vos droits et taxes à l'exportation](#)

Combien vous coûtera un VIE ?

Les dépenses lié au VIE à votre charge

Vous prenez en charge :

- ▶ L'indemnité mensuelle du volontaire,
- ▶ Les frais mensuels de gestion et de protection sociale,
- ▶ Les frais de voyage international et de transport de bagages aller-retour.

Lire aussi : Import-export : estimez vos droits et taxes à l'exportation | Import-export : tout savoir sur le carnet ATA pour faciliter vos opérations temporaires

VIE : Un coût global attractif

- ▶ Le statut public du VIE exonère votre entreprise des charges sociales en France,
- ▶ L'indemnité mensuelle à verser est calculée selon le pays d'affectation, et votre chiffre d'affaires.

>> Calculer le budget d'un VIE (Business France) <

<http://export.businessfrance.fr/formule-vie/calculer-le-budget-d-un-vie.html>>

Quelles aides pouvez-vous aider à financer un VIE ?

Les aides nationales au développement international

- ▶ Le prêt croissance international de Bpifrance < <http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garanties/Pret-Croissance-International>>, qui aide les entreprises à financer leur développement à l'international.
- ▶ Le crédit d'impôt export < http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=2&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_4500>, qui est possible pour toute dépense de prospection commerciale à l'international
- ▶ L'assurance prospection COFACE < <http://www.coface.fr/Garanties-publiques/Prospecter-les-marches-internationaux/Assurance-prospection>>, qui permet également de couvrir vos dépenses de prospection

Lire aussi : **Import-export : déterminez le code douanier de vos marchandises**

Les aides régionales pour financer un VIE

Toutes les régions françaises proposent des aides souvent avantageuses pouvant soutenir le financement d'un recours au VIE.

≤

http://export.businessfrance.fr/Galerie/Files/Divers/CARTE_financement_VIE_17102016.pdf?v=1590417901

Telecharger la carte des aides par régions <

http://export.businessfrance.fr/Galerie/Files/Divers/CARTE_financement_VIE_17102016.pdf?v=1590417901 (PDF - 668 Ko)

La démarche à suivre pour engager un VIE

Afin de proposer un VIE vous devez disposer de l'agrément VIE délivré par Business France. Vous devez pour cela contacter Business France qui vous accompagnera dans la définition de votre projet et la recherche d'un candidat.

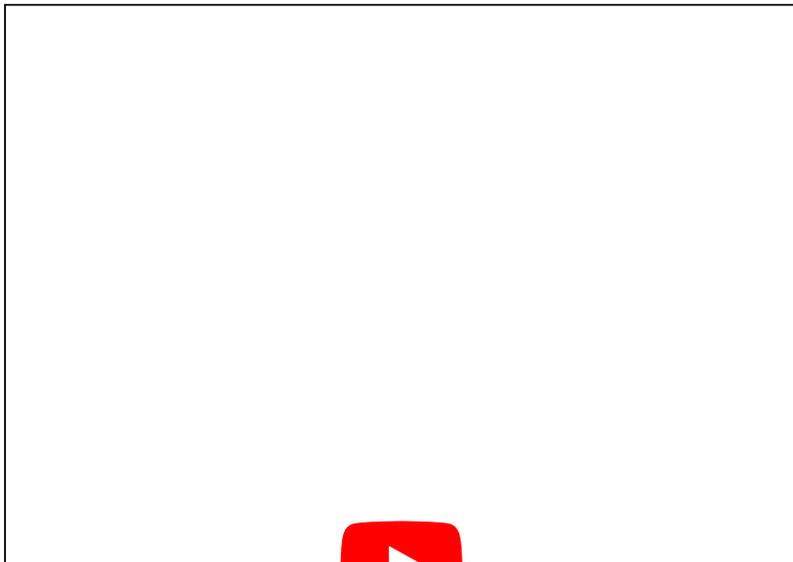
>> Contactez les conseillers de Business France au 0 810 659 659 (prix d'un appel local) ou par email à infoVIE@businessfrance.fr

Une fois le besoin identifié, vous devez faire une demande d'affectation validée par Business France. Vous signez ensuite une convention qui fixe les conditions du VIE.

Pendant toute la durée de cette procédure, de l'identification du besoin, l'installation de votre volontaire et son suivi sur place, Business France vous conseille sur toutes les démarches à suivre (liées aux spécificités de chaque pays).

Lire aussi : [**DOUANE+, la lettre d'information de la douane à destination des professionnels**](#)

Vidéo de présentation du VIE



Lire aussi : [**Voyages d'affaires : des fiches pays pour vous accompagner partout dans le monde**](#)

Tout sur l'export

Sécurisez votre développement à l'international avec l'assurance prospection de Bpifrance

Comment Business France peut accompagner votre développement à l'international ?

Assurance crédit-export : pour exporter en toute sérénité

Bien débiter à l'export : les solutions de Business France

Pour votre projet export, pensez au Volontariat international en entreprise (VIE) !

Import-export : estimez vos droits et taxes à l'exportation

Import-export : déterminez le code douanier de vos marchandises

Import-export : tout savoir sur le carnet ATA pour faciliter vos opérations temporaires

DOUANE+, la lettre d'information de la douane à destination des professionnels

En savoir plus

Le V.I.E. en bref (Business France) < <http://export.businessfrance.fr/formule-vie/vie-en-bref.html>>

L'espace CIVIWEB consacré aux VIE et VIA < <https://www.civiweb.com/FR/index.aspx>>

Thématiques : [Import / export](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   